

## UNHCR CODE DE CONDUITE

Il s'agit d'un code moral, qui n'a pas force de loi. Il a été élaboré afin d'aider le personnel du HCR ainsi que les personnes travaillant pour le HCR ou en association avec le HCR, à mieux comprendre le contenu de leurs obligations relatives à leur conduite, et dont ils (elles) font l'objet du fait de leur lien avec le HCR.

J'ai lu le Code de conduite du HCR et j'ai pleinement conscience que je dois respecter les normes de comportement qui y sont exposées.

J'ai aussi lu et accepte d'être lié(e) par les principes de conduite contenus dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 intitulée « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles".

Nom:	
Titre lié a la fonction:	
Lieu d'affectation actuel:	
Date:	
Signature:	

Ce formulaire doit être renvoyé à votre fonctionnaire d'administration ou à votre assistant chargé des ressources humaines afin que celui-ci soit inclus dans votre dossier.

Pour de plus amples informations ou pour répondre à vos questions, prière de nous contacter via l'adresse électronique suivante : hqcc01@ unhcr.ch